Les routines discursives dans les débats du Parlement européen

Sur l'exemple de *« à titre », « à ce titre »*

Margarita Rouski

Département d'études romanes, Université de Sofia « Saint Kliment Ohridski », Sofia
(m_rouski@yahoo.fr ; ruski@uni-sofia.bg)

Résumé : L'existence d'associations lexicales redondantes plus ou moins figées caractérise les discours spécialisés et s'articule avec la théorie des genres discursifs. En nous positionnant dans la perspective de la phraséologie étendue, notre objectif est d'analyser et d'étudier les séquences préfabriquées (sur l'exemple de « à titre », « à ce titre ») dans un genre institué, celui des débats au sein du Parlement européen. Analyser ces routines paraît un défi intéressant à cause des particularités que présente ce genre discursif qui se construit au carrefour de l'oral et de l'écrit. La forte présence de l'interdiscours juridique détermine toute la fonctionnalité des débats.

Mots-clés : routine, phraséologie étendue, discours, débats parlementaires, juridique, genre

1 Introduction

L'existence d'associations lexicales redondantes plus ou moins figées caractérise les discours spécialisés et s'articule avec la théorie des genres discursifs. En nous positionnant dans la perspective de la phraséologie étendue (*cf.* Legallois&Tutin, 2013), notre objectif sera d'analyser et d'étudier les séquences préfabriquées dans un genre institué, celui des débats au sein du Parlement européen. Analyser des routines dans les débats du Parlement européen nous paraît un défi intéressant à cause des particularités que présente ce genre discursif construit au carrefour de l'oral et de l'écrit.

Le phénomène de la reproduction dans la langue est aujourd'hui largement accepté et étudié par des chercheurs dans toutes les disciplines, en linguistique, en didactique, en traduction, etc., qui s'intéressent à la présentation graphique, aux dimensions, à la

construction du sens, au comportement syntaxique, aux traits discursifs, au repérage et à la variation de ces formules préfabriquées. La phraséologie intègre des ensembles dont le degré de figement varie. Si les expressions très figées font l'objet d'étude de la lexicologie, les expressions qui connaissent des variations et dont le sens est souvent compositionnel sont considérées comme faisant partie de la phraséologie étendue. Son champ d'investigation dépasse la lexicologie pour aller vers le discours. La phraséologie étendue s'intéresse à des unités discursives polylexicales dont l'apparition et l'emploi dépendent de contraintes variées, textuelles, discursives, pragmatiques. Parmi ces unités préconstruites, les routines sont celles qui témoignent d'un caractère discursif fortement prononcé.

2 Cadre théorique, corpus et méthodologie

2.1 La notion de routine

La reproduction en langue consiste en une reprise plus ou moins fréquente de segments de longueur différente, ce qui produit des effets de sens au niveau du discours. À la différence des phraséologismes au sens traditionnel où le figement est un paramètre définitoire, les routines sont vues d'abord comme des expressions récurrentes possédant une certaine régularité d'emploi. Ce n'est pas donc le degré de figement de l'objet phraséologique, mais sa répétition (la fréquence de l'emploi) qui le rend caractéristique pour le genre discursif.

Il nous semble intéressant et justifié d'apporter une précision qui permet de distinguer les termes presque synonymes. La répétition massive d'un format qu'il soit lexical, grammatical, fonctionnel, etc., ne correspond pas toujours avec une régularité d'emploi. Ainsi, la répétition peut-elle être interprétée comme relevant d'usages individuels, tandis que la régularité renvoie plutôt à des pratiques collectives (Cislaru, Olive, 2017 : 9). C'est une tentative de distinguer les processus de reproduction langagière qui se réalisent lors des échanges individuels en société et ceux qui caractérisent des communautés où la communication se veut particulière, spécifique et liée à un domaine concret. Cette remarque nous paraît d'autant plus importante que dans le cas des débats parlementaires, les interventions qui formellement sont des productions individuelles sont soumises à un certain code lié au contexte, à l'organisation des séances et surtout à la spécificité des objectifs visés. Compte tenu du caractère professionnel, officiel, institutionnel du travail effectué au sein du Parlement européen, en l'occurrence les débats, la routinisation dans ce genre de discours a un caractère collectif marqué et s'inscrit dans une compétence de performance particulière.

On estime que les structures préfabriquées renvoient en général à un savoir partagé et de ce fait, elles acquièrent une fonction sociale. Mais quand il est question de structures récurrentes employées dans un discours spécialisé, elles témoignent aussi de l'adhésion à la communauté respective et contribuent à la cohésion de celle-ci. Donc, elles sont susceptibles de caractériser un genre discursif.

La notion de routine constitue une notion opératoire pour l'analyse du discours. À l'instar de Née, Sitri, Veniard (2016) et de Tutin et Kraif (2016), nous considérons que les routines englobent des séquences lexico-syntaxiques caractéristiques pour des

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

pratiques discursives spécifiques et sont dotées de fonctions particulières. Ces objets phraséologiques étendus, sémantiquement compositionnels (Sitri et Tutin, 2016 :5), associent des formes linguistiques à des déterminations de nature discursive et sociale. La configuration d'associations entre structures, sens, schémas, etc., plus ou moins stables et durables, assure la prédictibilité qui est consacrée par chaque usage.

Les discours spécialisés se caractérisent d'abord par des spécificités au niveau lexical. Mais la terminologie n'est pas la seule à conférer le statut de « discours spécialisé » dans un domaine donné. Les « façons de dire » particulières incluent des attractions lexicales répétées et des structures lexico-syntaxiques récurrentes propres au genre, propres au domaine et dotées de fonctions discursives concrètes.

2.2 Le genre « débats parlementaires »

La routine et sa fonctionnalité sont les vecteurs d'une structuration typique du discours, au rôle des interlocuteurs, aux objectifs à atteindre. C'est la perspective dans laquelle Maingueneau (2007 : 29) définit les genres discursifs. Il les considère comme des « dispositifs de communication socio-historiquement définis » où « le rôle des participants » et les « finalités » sont essentiels. Ainsi, les débats au sein du Parlement européen représentent–ils un genre discursif pourvu d'une fonction pragmatique, de déterminations interdiscursives, de marques linguistiques récurrentes. À la lumière de la définition avancée par Maingueneau, nous proposons de cerner les particularités de ce genre en les résumant en trois points.

2.2.1 Un genre au carrefour de l'écrit et de l'oral.

Ce type de débats assortit donc des façons de s'exprimer oralement avec des façons de s'exprimer par écrit. La situation communicationnelle génère un certain degré de complexité lexico-sémantique et syntaxique, bien évidemment, mais surtout discursive. Tout débat est initié à partir d'un dossier dont la problématique demande à être étudiée en piochant dans des documents, en analysant des thèses et des hypothèses, etc. Discutant les normes et les modalités de leur application, les intervenants au Parlement européen argumentent en invoquant des textes, en citant des articles, en se référant à la jurisprudence, bref, les contraintes du discours spécialisé juridique écrit sont susceptibles de produire des effets sur le discours oral.

Les principales caractéristiques des textes juridiques écrits (règlements, directives, décisions, arrêts, etc.) comme la normativité, l'objectivité, la contextualité, la visée pragmatique, la fonctionnalité spécifique (la réalisation de la norme juridique) colorient les particularités de l'expression orale. Dans ces textes le législateur (l'auteur) qui personnifie l'autorité de la norme agit non pas par la voie de l'intervention directe, par des ordres, des commandes, des injonctions, mais tout au contraire, par la présence discrète, le refus d'action directe, par la distance, la non-participation, voire par l'absence (Rouski, 2016). On laisse parler la loi, la première personne est remplacée par la troisième, l'auteur (le législateur) est masqué. Cet effacement de l'auteur permet à la règle de s'imposer par elle-même en tant qu'émanation de la volonté commune, de l'autorité qui n'a pas besoin d'être identifiée.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Dans le cas des débats au Parlement européen, le discours se réalise différemment. C'est un discours où les échanges se déroulent en face à face, l'interlocution est immédiate, la première personne est de rigueur. Si le dialogue dans les textes juridiques écrits est considéré comme différé dans le temps, le caractère dialogique des débats présente lui aussi certaines particularités. Les interventions sont suscitées, motivées, produites dans le cadre d'un échange de positions, de points de vue, bref, dans les conditions d'un dialogue (ou plutôt polylogue) en temps réel. Le terme même de « débat » exclut par définition toute idée de monologue quoique parfois il soit possible qu'une intervention s'étende « en longueur » (Adam, 1992 : 158) dans le temps ou qu'elle semble isolée, à l'écart de la thématique et reste de ce fait sans suite. Mais même dans des cas pareils, c'est juste la forme qui est monologique, tandis que la structure sémantique et la fonction renvoient au dialogue.

2.2.2 Les interlocuteurs et les finalités du discours

Les participants aux débats sont des délégués qui défendent certains intérêts, qui s'engagent envers les délégataires. Ce sont des représentants officiels des États membres. Même s'ils s'expriment à la première personne, leur discours est fait au nom et pour le nom de certaines communautés. Chacun des députés peut être considéré comme un interlocuteur « collectif ». Lorsqu'on s'adresse aux députés, on sait qu'il s'agit de collègues qui partagent le même rôle, qui possèdent des objectifs de la même nature. L'adhésion à une communauté est réelle.

Les intervenants ayant des avis, des idées, des réflexions, des opinions plus ou moins divergentes participent dans un ensemble de discussions sur un sujet dont l'importance est majeure, concernant toute l'UE. Le discours vise à informer, à analyser, à décrire, à argumenter, à évaluer, à justifier la position. Les débats portent sur des points d'importance sociale, dans un sens très large, qui sont des enjeux pour les sociétés des États membres et qui interrogent des pratiques sociales. Les débats peuvent avoir comme fonction soit d'influencer l'opinion des autres, soit de délibérer pour prendre une décision, mais à chaque fois des stratégies discursives concrètes sont mises en place.

2.2.3 Interdiscursivité juridique

Dans le *Dictionnaire d'analyse du discours*, Charaudeau et Maingueneau (2002 : 324) définissent l'interdiscours comme un « ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite ». Les auteurs soulignent aussi le fait que « tout discours est traversé par l'interdiscursivité, [qu'] il a pour propriété constitutive d'être en *relation* multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'interdiscours » (*ibid.*). Les routines, étant des segments « particulièrement présents dans certains genres institués » (Tutin et Kraif, 2016 :3), connaissent également une dimension interdiscursive.

Les débats au Parlement européen sont des débats institutionnalisés et se déroulent dans le cadre strict de la création et de l'application du droit de l'UE. Le Parlement européen, conjointement avec la Commission et le Conseil, sont les responsables du

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

processus législatif, budgétaire et de contrôle. Ces trois missions principales de l'institution européenne modalisent le discours des députés qui apparaît comme l'interface entre le politique, l'économique, le juridique, le financier, etc. Ce sont donc des textes qui peuvent se prévaloir de domaines très différents, tous ceux qui sont sujets à la réglementation européenne ou internationale.

Bien évidemment, cette palette de territoires qui figure au sein des débats fait intervenir de multiples interdiscours, mais compte tenu de la nature du droit qui a vocation à gérer toutes les sphères de la vie sociale, y compris tous les rapports entre les membres de la société, l'interdiscours juridique est le fondement dans la situation discursive concrète. La forte présence de l'interdiscours juridique détermine l'essentiel de la fonctionnalité de ce genre. Les nombreux renvois à des textes juridiques servent d'appui pour l'échafaudage des arguments, de trame, de source, d'objet d'analyse, etc. Donc, l'interdiscours juridique est censé influencer toute la rhétorique présente dans les débats.

2.3 Méthodologie

Étudier un phénomène linguistique pose d'abord le problème du choix de l'objet et de la délimitation des données à analyser. La possibilité de consulter des corpus de grandes dimensions permet une réorientation de l'approche, un renouvellement de l'analyse syntaxique, sémantique, textuelle, mais surtout fonctionnelle.

Notre étude s'inspire des modèles fonctionnels et contextualistes, qui explorent systématiquement quatre niveaux (lexical, sémantique, syntaxique et discursif) pour l'analyse des unités linguistiques.

Le corpus étudié comprend des transcriptions d'interventions orales. S'il ne fournit pas les caractéristiques de la situation de communication, les possibilités de repérage et d'identification des patrons deviennent considérables grâce aux nouvelles technologies. Pour effectuer nos observations et recherches, nous avons utilisé l'outil de traitement de corpus Lexicoscope[1] (Kraif, 2016). Le corpus sélectionné figure sous le titre *Europarl – débats du Parlement européen* et comprend 53 758 078 mots (6 333 textes). Le Lexicoscope nous a permis d'identifier les séquences, d'accéder à leurs profils combinatoires, d'analyser leurs accompagnateurs lexicaux spécifiques et leur comportement syntaxique au sein des contextes. Les données extraites étant statistiquement significatives, c'est l'approche inductive qui nous a guidée dans nos observations.

L'emploi fréquent des constructions à base du substantif *titre* enregistré lors de nos travaux antérieurs portant sur les textes juridiques nous a motivée à effectuer la recherche dans ce nouveau corpus. L'intuition initiale a été statistiquement confirmée, grâce à l'outil d'interrogation. Les résultats ont montré un nombre d'occurrences assez significatif.

Les deux routines qu'on a analysées engagent l'unité lexicale *titre* et une construction prépositionnelle *à titre+, à ce titre*[2]. L'outil d'interrogation affiche un nombre total

1. Interrogeable à l'adresse http ://phraseotext.u-grenoble3.fr/lexicoscope/lexicoscope.php

2. Nous avons choisi d'étudier *à ce titre* comme une séquence séparée à cause de sa fréquence élevée et non pas comme représentant une variation de *à titre*

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

d'occurrences pour *à titre* s'élevant à 2658, avec une dispersion[3] de 18 (le maximum pour le corpus entier) et un nombre total d'occurrences pour *à ce titre* s'élevant à 711, avec également une dispersion de 18. Les résultats obtenus par extraction du corpus ont fait ressortir plusieurs patrons[4] dont deux remarquablement productifs *: à titre + adjectif* ; *à ce titre + verbe modal.*

On a procédé en deux étapes. On a d'abord repéré des patrons semi-figés dont la quantité est élevée et qui s'avèrent caractéristiques pour l'organisation sémantique du discours. Ensuite, on a étudié les visées pragmatiques qui les transforment en routines.

3 Analyse linguistique et fonctionnelle des routines

Pour fixer les variations, nous nous sommes appuyée sur le lexicogramme. Celui-ci établit, pour un pivot concret et dans un corpus donné, la liste des cooccurrents les plus fréquents en intégrant aussi l'échelle des fréquences. Les analyses des variations syntagmatiques et des fonctions sémantico-discursives nous ont permis de faire une description plus fine des routines et de leur rôle dans l'élaboration du discours particulier des débats. Nous avons analysé les distributions lexico-syntaxiques de ces routines en les rapportant systématiquement à leurs fonctions discursives.

3.1 Analyse sémantico-syntaxique

Lors du dépouillement du corpus, nous avons constaté que la séquence *à titre+* nécessite la compagnie d'autres éléments, adjectifs *(à titre personnel)*, démonstratifs *(à ce titre)*, substantifs[5] *(à titre d'exemple)*, qui se joignent afin d'apporter quelque spécification. Ce sont des éléments obligatoires, constitutifs de la routine. De ce fait, la version syntaxique minimaliste comprend trois éléments entre lesquels peuvent éventuellement (mais rarement) venir s'intercaler d'autres, facultatifs.

3.1.1 La routine à titre + adjectif

La routine *à titre + adjectif* se décline sous les patrons syntaxiques suivants :

Version minimaliste :

Les adjectifs qualificatifs sont les accompagnateurs les plus fréquents et possèdent un statut obligatoire dans la séquence : *à titre consultatif /personnel /exceptionnel / privé / formel / informatif, etc.* Leur présence attribue un rôle concret aux routines qui fonctionnent comme des adverbes de manière en spécifiant le procès auquel elles se rapportent. Elles posent ainsi un cadre qui réduit ou précise l'action du prédicat qui précède ou qui suit. Elles répondent à des questions *comment ? pour quelle raison ? pour quel motif ?.*

3. Indique le nombre de sous-corpus où la cooccurrence a été identifiée.

4. La définition du terme « patron » est empruntée à Émilie Née, Frédérique Sitri et Marie Veniard (2016 : 77). Ce sont des moules syntaxiques ou séquentiels avec une combinatoire lexicale plus ou moins restreinte et qui peuvent comporter des places vides.

5. La séquence *à titre de + nom* n'est pas analysée dans le recherche présente à cause du nombre d'occurrences insignifiant dans le corpus

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

1. *Je peux néanmoins accepter de les soumettre* ***à titre informatif****, ainsi que le propose l'amendement [. . .].*
2. ***À titre personnel****, j' aimerais formuler deux remarques en rapport avec ce débat.*
3. *Cela revient à exclure ceux qui,* ***à titre provisoire****, ont trouvé un autre emploi en attendant la conclusion d'un nouvel accord de pêche avec le Maroc.*
4. ***À titre exceptionnel*** *et en dérogation au règlement qui stipule qu'il ne peut y avoir deux principaux intervenants, je vais également donner la parole à M. Watts.*

La distribution de la routine au sein de la phrase n'est pas soumise à des contraintes syntaxiques. La plupart du temps les séquences sont isolées par des virgules.

Les adjectifs qualificatifs qui se joignent à la séquence *à titre+* opèrent une spécification suffisante sans qu'il y ait besoin de fournir des précisions supplémentaires. Si par contre l'adjectif a une valeur quantitative, une explicitation sous forme d'énumération s'impose :

5. *Le projet d'accord inter institutionnel qui nous est soumis est critiquable* ***à double titre****.*

   d'une part, parce qu'il prévoit l'exécution, pour 1998, des crédits des lignes budgétaires sans base légale, alors que la Cour n' avait prévu une telle exécution que pour les crédits déjà engagés.
   d'autre part, parce qu'il développe, tout en plafonnant le montant global, les notions de projets pilotes, les notions d'actions préparatoires, les notions d'actions ponctuelles.

6. *Les agriculteurs polonais doivent faire face à une concurrence déloyale* ***à double titre*** *: ils doivent faire face à des conditions de concurrence inéquitables, à la fois au sein de l'UE ;- puisque les subventions reçues par la Pologne sont nettement inférieures ;- et au niveau mondial ;- puisque l'UE s' ouvre massivement aux marchés mondiaux.*

La variante *au même titre (que)* qui signifie « de la même manière (que) », « de la même façon (que) » est pourvue d'une autre fonction. Au lieu de poser un cadre à l'intérieur duquel il faut appréhender le sens de l'énoncé ou apprécier le fait, elle introduit un rapport d'équivalence, un équilibre fonctionnel, une sorte de correspondance, un traitement égal des deux faits, des deux actes, des deux perspectives contenus dans la phrase.

7. *Cela signifie que le point de départ,* ***au même titre que*** *le cheminement, des différents États d'Europe centrale et orientale- leur but étant de devenir membre de l'Union européenne- est très différent.*
8. *Ne nous faisons pas d'illusions :* ***au même titre qu'*** *une nouvelle attitude pro active dans les politiques familiales, la gestion des flux migratoires fait partie*

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

des réponses à apporter au vieillissement de la population et à la diminution de la population active dans l'UE.

On constate une fois de plus que la place de la routine n'est pas fixée. Elle peut aussi bien se poser entre les deux faits (ex. 7) que les précéder (ex.8)

La routine formée avec l'adjectif *juste* (*à juste titre*) qui atteste un chiffre important d'occurrences (106, dispersion 18), tout comme sa variante étendue *à très juste titre* (occurrences 71, dispersion 17) opère différemment. Elle n'impose pas de restrictions, ne pose aucun cadre. Elle caractérise en reconnaissant la raison, le bien-fondé du procès. Dans les exemples (9) et (10) on reconnaît la conformité de l'acte, que ce soit aux objectifs, aux normes, à la justice, à la morale, etc. qui édifient le contexte général des débats.

9. *Quoi qu'il en soit, ces propositions nous rappellent,* ***à très juste titre****, l'importance des mesures de prévention.*
10. *Oui, je crois- comme le souligne* ***à très juste titre*** *M. Manuel Ortega- qu'il y a effectivement des besoins d'immigration en Europe et nous ne le nions pas.*

Version étendue :

La variante *à titre + adjectif* connaît des expansions obtenues par l'ajout d'un adverbe :

À + titre + adverbe + adjectif

11. *Ce dernier a parlé* ***à titre strictement personnel****.*
12. *Je demande au ministre- président si je puis interpréter le texte dans le sens où les Pays-Bas peuvent,* ***à titre purement expérimental****, essayer de localiser la marge, autrement dit, peuvent effectivement se lancer dans des expériences.*

D'autres expansions sont également possibles. La routine *à titre +adjectif* peut recevoir comme accompagnateur supplémentaire un deuxième adjectif. Les deux adjectifs sont alors coordonnés.

13. *La deuxième remarque est que la cohésion économique et sociale n' est pas seulement la tâche essentielle de l'Union européenne, mais également la responsabilité des États membres, car les instruments et les moyens de l'Union européenne ne peuvent être fournis qu'****à titre auxiliaire et complémentaire****.*
14. *L'autonomie nationale suppose la fixation par chaque État membre de ses propres règles et procédures régissant l'exercice des professions alors qu'en vertu des Traités, chaque citoyen de l'UE devrait jouir du droit de travailler dans n'importe quel autre État membre de l'UE, que ce soit* ***à titre provisoire*** *ou* ***permanent****, à égalité avec tout citoyen du pays d'accueil.*
15. *En tant que citoyenne italienne, je tiens cependant à signaler que c' est Giuseppe Mazzini ;- dont nous fêtons cette année le 200e ; anniversaire de la naissance ;- qui fonda la pétition en permettant aux citoyens, en vertu de l'article ;*

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

10 de la constitution de la République de Rome de 1849, de soumettre des pétitions ***à titre tant individuel*** *que* ***collectif****.*

La routine peut également associer deux patrons et on pourrait alors la qualifier de *composée* : *à titre+adverbe+adjectif +et+ de+ substantif.*

16. *Cette rubrique envisage un hypothétique scénario post élargissement* ***à titre purement indicatif*** *et* ***d'orientation****.*

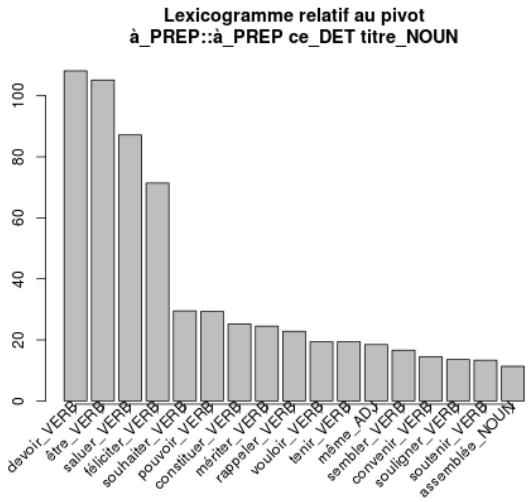
Les résultats de l'analyse des routines ainsi obtenus peuvent être résumés de la façon suivante. Premièrement, quelle que soit leur place dans la phrase, antéposée, insérée ou postposée, elles jouissent d'une autonomie syntaxique et sont toujours détachées par une pause ou une rupture intonative. Deuxièmement, *à titre + adjectif* opère une spécification sur un fait antéposé ou postposé qui varie suivant la nature de l'adjectif. Par exemple, *à juste titre* approuve (reconnaît) le fait, tandis qu'*au même titre* pose une équivalence entre les deux faits. Indépendamment de ces différentes façons de fournir un commentaire de la phrase, les routines à base de *à titre + adjectif* fonctionnent comme des adverbes de manière et peuvent répondre à la question très générale *comment* ? Autrement dit, ces routines possèdent un rôle modalisateur.

3.1.2 La routine à ce titre

La routine *à ce titre* ne tolère pratiquement pas de variantes, ni au niveau paradigmatique, ni au niveau syntagmatique. De plus, si la séquence *à titre + adjectif* accepte quelques élargissements, *à ce titre* reste complètement figé. Tout comme la routine *à titre+adjectif,* la routine *à ce titre* apparaît en position détachée, séparée par des virgules. Cependant sa place n'est pas aussi libre. La présence du démonstratif y joue un certain rôle.

La phraséologie étendue permet d'avoir un regard plus englobant sur les objets linguistiques et de repérer des attractions (formations préfabriquées) qui sortent des limites de l'entourage immédiat et se réalisent dans un contexte plus large. Ce travail de marquage est rendu possible et efficace grâce aux outils d'interrogation. Les routines ne sont pas toujours des blocs lexicaux, mais des suites linéaires, comportant des trous (Tutin et Kraif, 2016 : 122), c'est-à-dire des positions susceptibles d'être occupées par des éléments dont la présence a un rôle plus que facultatif. Le dépouillement du corpus nous a permis d'enregistrer la présence massive de verbes modaux dans le voisinage de la routine : *à ce titre + (v.mod.)* ou *(v.mod.) + à ce titre.* Les graphiques du Lexicoscope le montrent clairement.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454



Le plus grand nombre d'occurrences est attesté pour le verbe modal *devoir* (nombre d'occurrences 50, dispersion 17), suivi de *pouvoir et vouloir* dont la fréquence est cependant beaucoup plus modeste.

Nous estimons que cette saturation en verbes modaux est due d'une part à la présence de l'interdiscours juridique qui assure le fondement des débats, et d'autre part, à la finalité du discours. Chacun des intervenants a pour objectif, en s'appuyant sur le fondement juridique, de justifier l'instauration d'un état des choses et l'application de certaines règles de droit.

17. *Ils doivent,* ***à ce titre****, développer des relations avec les ONG locales et la société civile en général [. . .]*
18. ***À ce titre****, elles doivent être renforcées et portées à un niveau supérieur.*

Le verbe *devoir* est celui qui exprime la modalité déontique, celle de l'obligation. Là où l'on parle de droit, d'effets de droit, il y a nécessité d'application et de sanction. Le droit crée des normes qui doivent être respectées, donc son aspect contraignant est essentiel. Les modalités *déontiques* définissent le contenu d'un devoir, d'une obligation, d'un comportement conforme à une règle, à une norme sociale, morale, juridique, etc. Les débats au sein du PE reflètent les dimensions très variées du processus d'intégration : économiques et politiques, humaines, sociales, philosophiques, culturelles. Et comme celui-ci repose essentiellement sur une base juridique, les débats incluent des interprétations chargées de modalités déontiques.

Les modalités déontiques sont véhiculées aussi bien par des verbes *(devoir, soumettre)*, que par des constructions verbo-nominales *(il est nécessaire, il est de règle, avoir droit)* ou des adjectifs *(indispensable)*. Les principales valeurs déontiques en logique forment

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

un système d'oppositions : l'obligatoire, l'interdit, le permis, le facultatif (le non-obligatoire) qui peuvent avoir toutes sortes d'élargissements sémantiques (Rouski, 2008 : 72).

19. ***À ce titre**, il est nécessaire de fournir plus d'informations sur les possibilités d'action et de diffusion des Fonds structurels dans les activités du monde rural.*
20. *Le respect du pacte de stabilité et de croissance est, **à ce titre**, indispensable.*

Pourquoi cette attraction entre la routine *à ce titre* et les verbes modaux ? La réponse est à chercher au niveau discursif où se manifestent certaines valeurs spécifiques de la routine qui contribuent à motiver et à justifier les actions visées par les modalités déontiques. Mais d'abord, on va se concentrer sur la présence du démonstratif et le caractère déictique qu'il confère à la routine.

L'adjectif démonstratif désigne directement le lien avec un élément présent dans le contexte. La référence ainsi obtenue est compréhensible, directe. En linguistique, les études portant sur le processus d'interprétation référentielle se caractérisent de plus en plus avec la prise en compte des paramètres extralinguistiques, tels *les circonstances de l'énonciation, les savoirs des participants, l'objectif de l'acte énonciatif.* Autrement dit, les processus référentiels s'ancrent sur le savoir partagé des interlocuteurs élaboré sur un fondement où texte, contexte et connaissances socioculturelles interagissent. Les dimensions situationnelles et sociales se voient ainsi pleinement intégrées.

D'un point de vue fonctionnel, les procédures référentielles, anaphore et déixis, sont responsables de l'orientation de l'attention des interlocuteurs. Elles assurent l'interprétation adéquate du flux informationnel et contribuent à la réalisation de la communication. Le propos de Kleiber va dans la même perspective. « Une expression anaphorique est une expression qui marque avant tout la continuité avec un référent déjà placé dans le focus, alors qu'une expression déictique a précisément pour rôle d'attirer l'attention de l'interlocuteur sur un nouvel objet de référence » (Kleiber, 1991 : 10). Cornish ajoute à son tour une précision importante dans la définition de la deixis. Pour lui « la deixis sert prototypiquement à orienter le foyer d'attention de l'allocutaire vers un nouvel objet de discours (ou vers un nouvel aspect d'un objet de discours déjà existant au moment de la prise de parole) » (2010 :114). La remarque signalée entre les parenthèses est parfaitement valable dans le cas de nos routines qui comportent un commentaire sur un objet de discours, un nouvel aspect de cet objet.

Les analyses montrent qu'il est souvent difficile, voire impossible, de classer (étiqueter) de façon catégorique une procédure référentielle donnée comme anaphorique ou comme déictique. D'après Cornish (2010), ni l'anaphore, ni la deixis ne peuvent être considérées comme « absolues » ou totalement indépendantes l'une par rapport à l'autre.

La référence déictique est d'un côté extratextuelle et situationnelle (le caractère dialogique des débats), mais de l'autre, elle peut être définie par conséquent comme *intratextuelle* car elle opère sur le champ de l'interdiscours. Ainsi le rôle référentiel déictique du démonstratif détermine-t-il la place de la routine par rapport au fait sur lequel elle porte. Si la routine *à titre +adjectif* ne connaît pas de contraintes de po-

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

sition, la routine *à ce titre* est toujours postposée à ce fait (la fonction anaphorique). D'autre part, la séquence *à ce titre* est tout à fait mobile par rapport au verbe modal, elle peut le précéder ou le suivre. Elle peut également s'insérer entre le modal et l'infinitif qu'il gère (ex.21). Cette mobilité prouve que la référence réalisée par « ce » est univoque.

De son côté, le verbe modal (syntagme verbal) peut être juxtaposé à la séquence *à ce titre*, même s'il en est séparé par une virgule, et alors la modalité est mise en valeur. Comme la routine représente une rupture intonative, la modalité exprimée tout de suite après est influencée par cette « énergie » du flux informationnel qui redémarre après la pause. Le marqueur modal prendrait un accent, ce qui est difficile à prouver dans la version écrite de l'intervention.

21. *Les bio technologies constituent indubitablement l'une des plus importantes technologies de l'avenir et doivent,* ***à ce titre****, bénéficier du soutien d'un cadre politique adéquat.*
22. *Un autre grand pas en avant est le programme-cadre sur la solidarité et la gestion des flux migratoires pour la période 2007- 2013 et les quatre fonds qui doivent être créés* ***à ce titre*** *: [. . .]*
23. *Tout doit être mis en œuvre pour que le dialogue soit rétabli, et c' est* ***à ce titre*** *que je salue l'initiative du Conseil d'organiser un sommet régional sur la sécurité en Asie.*
24. *En ce qui concerne les zones rurales, les Fonds structurels constituent un support très important pour les revenus agricoles et les revenus de la population rurale et,* ***à ce titre****, il faut également faire remarquer que, comme convenu lors de la Conférence de Cork, la décentralisation de la gestion des Fonds structurels doit servir à éviter les écueils d'une re nationalisation de la politique agricole commune.*

Les liens de la séquence *à ce titre* avec le verbe modal ne sont pas toujours aussi serrés. Le verbe modal peut se positionner à l'écart de la locution (ex. 23). Dans ce cas-là la force de la modalité se voit quelque part atténuée. Le marqueur déontique reste dans la périphérie et l'énergie du flux informationnel n'est pas en mesure de le maintenir au foyer de l'attention. Néanmoins il contribue à garder l'effet du sens déontique du discours. Tout comme dans les cas où des verbes modaux dispersés saturent le contexte (ex. 24).

3.2 Analyse discursive /fonctionnelle

Le fait que les routines présentées apparaissent dans un genre qui se construit au carrefour de l'oral et de l'écrit et que l'intervention en tant qu'unité constitutive du débat se situe elle-même entre le monologue et le dialogue, détermine leurs particularités fonctionnelles.

Lors des débats, les échanges se construisent autour d'un sujet précis, annoncé d'avance et le plus souvent controversé. Les aspects informatif et argumentatif sont naturellement présents, mais nous croyons que les routines analysées véhiculent plutôt

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

des valeurs *justificatives*. Et ceci pour quelques raisons. Chacun des députés prend la parole en vue de faire valoir son opinion – informer les autres de certains faits et expliquer si c'est nécessaire. Parfois les députés ont recours à des arguments pour étayer leurs propos. Différencier la justification de l'explication et de l'argumentation est une affaire assez délicate. L'explication est basée sur une information inconnue, nouvelle, tandis que la justification ne fournit pas d'information nouvelle. Adam précise que la justification est « une forme particulière d'explication » (2005 : 129), et ajoute « qu'elle [la justification] ne cherche pas à convaincre le destinataire d'adopter une thèse sur un sujet controversé où s'affrontent deux thèses opposées » (2005 : 21), mais vise plutôt à faire valoir la *légitimité* d'un propos ou d'une réponse à une question.

La justification est une stratégie discursive répandue, mais relativement peu analysée, contrairement à l'explication et à l'argumentation auxquelles elle s'apparente. Les analystes du discours estiment que la justification comme l'explication servent à répondre à des questions de type « pourquoi » (Forget 2014 :49). Cependant, nous avons trouvé chez Chartrand (2013), didacticienne canadienne du français, une distinction pertinente. L'auteure estime que la justification est une procédure métadiscursive, car elle porte sur le dire ; justifier ses paroles, c'est commenter son propre discours ou, plus précisément, dire pourquoi on affirme telle ou telle chose. C'est une démarche discursive qui s'appuie non seulement sur des connaissances partagées, mais également sur « une rationalité présumée commune » entre l'énonciateur et le destinataire. Les routines analysées, comme nous l'avons vu, introduisent une réponse soit à la question *comment ?,* soit à la question *pourquoi ?* De plus, nous avons déjà évoqué le caractère collectif des interlocuteurs, leur adhésion à une communauté où l'on partage les mêmes dispositifs de communication.

D'autre part, les routines *à titre+adjectif* et *à ce titre* sont des séquences intercalées (*cf.* Berendonner, 2008), orientées vers l'interlocuteur et accomplissant un certain rôle. L'auteur (l'intervenant) s'en sert pour assurer une information supplémentaire qui justifierait ses propos. Grâce aux routines, il revient sur son propos pour le présenter sous un nouveau jour, dans une nouvelle perspective. Le commentaire fourni vise à prévenir certaines réactions indésirables de la part de l'interlocuteur, anticiper une question, une contestation, un rejet, une interruption, une coupure, etc. Nos routines fonctionnent comme des procédures modalisatrices et justificatives. En s'adressant à l'auditoire, l'intervenant veut rendre son propos complètement légitime aux yeux de l'interlocuteur. En effet, là où il y a obligation de faire, il y a besoin de justification et de légitimation.

4 Conclusion

Les analyses proposées ont prouvé que la routine se définit essentiellement par une concordance entre un format lexico-syntaxique et une fonction discursive. Cela signifie qu'elle communique une conformité à l'organisation typique d'un discours, à un domaine, à une communauté et fait partie de la compétence de performance. Les constructions accèdent au statut de routine également grâce à la haute fréquence et la régularité d'emploi, grâce au caractère semi-figé qui les rend « prêtes » à être utilisées et réutilisées.

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*,
Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Afin d'avoir une image plus nette de la fréquence d'emplois des routines étudiées et des conditions de leur existence, ainsi que du genre discursif où celles-ci sont d'usage, on a décidé de comparer les données en cherchant les mêmes routines dans un autre corpus. Nous nous sommes tournée vers un corpus qui présente le même caractère social que les débats parlementaires, c.-à-d. des textes orientés vers la vie en société. Cette fois-ci nous avons choisi le *Corpus de presse du Monde, Figaro, Libération 2010-2015,* qui compte 63 011 137 mots. L'extraction des données a été effectuée grâce au même outil Lexicoscope et les résultats sont assez significatifs. Les occurrences des routines sont réparties comme suit :

« à titre » : 1975 *(Corpus de presse)* contre 2658 *(Europarl)*,

« à ce titre » : 625 *(Corpus de presse)* (là les graphiques attestent une faible présence du verbe devoir) contre 701 *(Europarl).*

Les chiffres ont montré que les séquences analysées sont des expressions qui sont statistiquement spécifiques pour le corpus spécialisé des débats et fonctionnent comme des stratégies discursives propres au genre et mises à l'œuvre par une collectivité, notamment l'ensemble des députés.

Les routines que nous avons repérées, extraites et analysées puisent leur importance au niveau discursif dans deux facteurs principaux. D'abord, c'est la régularité impressionnante d'emplois. Ces routines ponctuent le discours des députés en introduisant des pauses intonatives pour mieux enchaîner les raisons. Nous savons que la répétition installe une nouvelle continuité. Elle rompt sans pour autant interrompre. Par ailleurs, cette régularité est liée au besoin de justifier les propos.

Dans le contexte des débats, les routines peuvent être considérées comme ayant un double rôle étant à la fois des « prêts à parler » et des « prêts à écrire ».

Le genre « débats parlementaires » est un genre oral institué qui reproduit certaines caractéristiques du genre écrit. Les routines *à titre+adjectif* et *à ce titre+verbe modal* servent à mettre en évidence les raisons qui orientent ou fondent une position. La fonction modalisatrice se voit transformée en fonction justificative grâce au contexte spécifique.

Bibliographie

Adam, Jean-Michel (1992), *Les textes : types et prototypes*, Nathan, Paris, France, ISBN-10 : 2091907561, 146 p.

Adam, Jean-Michel (2005), *Les textes : types et prototypes*, Armand Colin, Paris, France, ISBN-10 : 2200343191, ISBN-13 : 978-2200343194, 223 p.

Berrendonner, Alain (2008), « Pour une praxéologie des parenthèses », *Verbum*, *XXX*(1), Presses universitaires de Nancy, France, ISBN-10 : 2814300121 ; ISBN-13 : 978-2814300125, p. 5-23

Charaudeau, Patrick ; Maingueneau, Dominique (dir.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris, France, ISBN-10 : 2020378450 ; ISBN-13 : 978-2020378451, 661 p.

Chartrand, Suzanne-G. (2013), « La justification : une pratique langagière métadiscursive », *Correspondance*, Volume 19, n° 1, Canada, consulté le 20 novembre 2018, disponible sur : http://correspo.ccdmd.qc.ca/index.php/document/relire-le-rapport-parent/enseigner-a-justifier-ses-propos-de-lecole-a-luniversite

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454

Cislaru, Georgeta ; Olive, Thierry (2017), « Segments répétés, jets textuels et autres routines. Quel niveau de pré-construction ? », *Corpus* [En ligne], 17 | 2017, mis en ligne le 15 janvier 2018, consulté le 20 janvier 2018. URL : http ://journals.openedition.org/corpus/2846 ; France, ISSN :1765-3126

Cornish, Francis (2010), « Anaphora : Text-based or discourse-dependent ? Functionalist vs. Formalist accounts », *Functions of Language,* [Volume 17, Issue 2], consulté le 06.06.2014, ISSN : 0929-998X, E-ISSN : 1569-9765, p. 207–241, DOI : https ://doi.org/10.1075/fol.17.2.03cor

Forget, Marie-Hélène (2015), « La conduite de justification : un savoir à transposer des usages », In *Bellaterra Journal of Teaching & Learning Language & Literature*, 8(1), Canada, p. 46-59, DOI :

Kleiber, Georges (1991), « Anaphore-deixis : où en sommes-nous ? », *Information grammaticale,* 1991 (n 51), France, eISSN : 1783-1601, p. 3-18

Legallois, Dominique ; Tutin, Agnès (2013), « Présentation : Vers une extension du domaine de la phraséologie », *Langages* 2013/1 (n° 189), France ISBN : 9782200928384 ; ISSN : 0458-726X ; p. 3-25, DOI 10.3917/lang.189.0003

Maingueneau, Dominique (2007), « Genres de discours et modes de généricité », *Le français aujourd'hui* 2007/4 (n° 159), France, ISSN : 0184-7732, p. 29-35

Née, Émilie ; Sitri, Frédérique ; Veniard, Marie (2016), « Les routines, une catégorie pour l'analyse de discours : le cas des rapports éducatifs », *Lidil* [En ligne], 53 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 30 novembre 2017. URL : http ://lidil.revues.org/3939 ISBN : 978-2-84310-326-1 ; ISSN : 1146-6480, pp. 71-93

Rouski, Margarita (2008), *Les marqueurs lexicaux de modalités déontiques dans les textes du droit communautaires*, Polis, Sofia, 2008, ISBN : 978-954-796-026-8, 215 p.

Rouski, Margarita (2016), *Пасивът – средство за изразяване на Авторитета в юридическите текстове,* Presses universitaires « Saint Kliment Ohridski », Sofia, 2016, ISBN : 978-954-07-4064-5, 216 p.

Sitri, Frédérique ; Tutin, Agnès (2017), « Présentation », *Lidil* [En ligne], 53 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 30 novembre 2017. URL : http ://lidil.revues.org/3914 (2016), France, ISBN : 978-2-84310-326-1 ; ISSN : 1146-6480, pp. 5-18

Tutin, Agnès ; Kraif, Olivier (2016), « Routines sémantico-rhétoriques dans l'écrit scientifique de sciences humaines : l'apport des arbres lexico-syntaxiques récurrents », *Lidil* [En ligne], France, 53 | 2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 30 novembre 2017. URL : http ://lidil.revues.org/3966, France, ISBN : 978-2-84310-326-1 ISSN : 1146-6480, pp. 119-141

Published in : M. Mangeot et A. Tutin (dir.), *Lexique(s) et genre(s) textuel(s) : approches sur corpus*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003454, doi : 10.17184/eac.9782813003454